C627 Vaulx AFT E-110

OCCASIONS FENWICK

CERTIFICAT DE CONFORMITE OCCASION (a)

CHARIOT DE MANUTENTION (b)

Le responsable de la : *(cocher la case correspondante)*

- ☒ vente
- ☐ location
- ☐ cession
- ☐ mise à disposition

Soussigné

- Nom : DEJOB Lionel
- Raison sociale : FENWICK LINDE
- Adresse : Parc d'affaires de le vallée de l'Ozon 69970 CHAPONNAY

Déclare que **le chariot d'occasion** désigné ci-après (*appellation exacte*) :

- Marque : FENWICK
- N° de série : W4X131U05513
- Type : T 20 SP
- Equipement(s) :

- Structure de protection :

est conforme aux règles techniques précisées ci-après qui lui sont applicables (c)
(référence de la réglementation appliquée)

- Directive sur les machines 1998/37/CE du 22 juin 1998

Fait à Chaponnay , le 22/08/2012

Signature *(nom et fonction du signataire ayant reçu pouvoir pour engager le responsable de la déclaration)*

Lionel DEJOB
Directeur d'Agence
Fenwick Lyon

(a) Est considéré d'occasion tout chariot ayant déjà été effectivement utilisé dans un pays de l'Union Européenne et faisant l'objet d'une vente, d'une location, d'une mise à disposition en vue d'utilisation.
La vente, location, mise à disposition à l'intérieur d'une même entreprise ou du fait de la modification de la situation juridique de l'entreprise, n'est pas considérée comme opération d'occasion.

(b) Chariot automoteur y compris à poste de conduite élevable et chariot à levée manuelle de charge.

(c) Les chariots et équipements interchangeables d'occasion doivent être conformes à la réglementation qui leur était applicable lors de leur mise en service à l'état neuf.

Linde Material Handling
FENWICK